

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du mardi 6 avril 2021

Le six avril deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Comité d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie d'Aschères-le-Marché sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

Etaient présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Monsieur TAFFOUREAU Michel, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Monsieur Christian LEGENDRE, Madame Lise LE DÛ.

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN Maire,

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Harmonie METAYER, Madame Gaëlle COSSIA, Monsieur DA CUNHA MARTINS Lionel, Monsieur Dominique GAUCHER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Matthias HEUDES donne pouvoir à Monsieur Christian MASSEIN, Madame TOURNAILLON Elodie donne pouvoir à Madame Nathalie FOURNIQUET.

Excusée : Madame TRIBOT Claire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POINCLOUX.

Le compte rendu du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du Compte Administratif 2020

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2020 laissant apparaître :

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	385 715.88 €
Un total de recettes de	417 454.46 €
Soit un excédent de fonctionnement de	31 738.58 €

En section d'investissement

Un total de dépenses de	356 381.04 €
Un total de recettes de	506 435.12 €
Soit un excédent d'investissement de	150 054.08 €

Reste à Réaliser en dépense de	0 €
Reste à Réaliser en recette de	0 €

Le Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Dominique GAUCHER, doyen d'âge, hors de la présence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président.

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

2 Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Syndical ayant constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	385 715.88 €
Un total de recettes de	417 454.46 €

En section d'investissement

Un total de dépenses de	356 381.04 €
Un total de recettes de	506 435.12 €

Reste à Réaliser en dépense de	0 €
--------------------------------	-----

Reste à Réaliser en recette de	0 €
--------------------------------	-----

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

3 Affectation des résultats 2020

Avec le report des années antérieures, le résultat d'exécution du Budget à la clôture de l'exercice 2020 apparaît comme suit :

Un excédent de fonctionnement de	76 574.52 €
----------------------------------	-------------

Un excédent d'investissement de	286 817.62 €
---------------------------------	--------------

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront affectés au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Au compte R002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de **76 574.52 €** (résultat antérieur reporté de 2019 = 44 835.94€ + 31 738.58€ excédent de fonctionnement 2020)

Au compte R 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de **286 817.62 €** (excédent d'investissement 2019 = 136 763.54€ + 150 054.08€ excédent d'investissement reporté de 2020)

4 Présentation du Budget Primitif 2021

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Réparties entre : Section de fonctionnement pour 496 150 €
 Section d'investissement pour 349 913 €

Le budget de la section de fonctionnement est voté au chapitre.

Le budget de la section d'investissement est voté à l'opération.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident d'adopter à l'unanimité le budget 2021.

5 Vote des participations des communes

Monsieur le Président informe les membres que l'appel de participations aux communes et la communauté de communes doit prendre en considération l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement. Les montants de remboursement d'emprunts seront inclus dans la section de fonctionnement pour l'appel de cotisation.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES + EMPRUNTS 2021									
					recettes attendues	emprunts			NE PAS MODIFIER
Participation totale aux frais 2020					265 503,00	43 467,00			recettes attendues
Participation au prorata nombre d'habitant (1/2)									soit : 308 970 - 43
Participation au prorata nombre d'élèves (1/2)									pour l'emprunt
	Nbre hab.	2020/2021	Nbre élèves	Nbre élèves	Part. pror. habitants	Part. pror. élèves	Part. pror. habitant	Part. pror. élèves	Participations
ATTRAY	214	3	14	17	13 419,38	11 632,86			25 052,24
EMPRUNT	217		24				2 197,66	2 426,07	4 623,72
CROTTES-EN-PITHIVERAIS	345	1	18	19	21 634,04	13 001,44			34 635,48
EMPRUNT	345		31				3 493,97	3 133,67	6 627,64
OISON	139	0	11	11	8 716,32	7 527,15			16 243,47
EMPRUNT	137		12				1 387,46	1 213,03	2 600,49
S/total CCPNL	698	4	43	47	43 769,74	32 161,45	7 079,09	6 772,77	89 783,04
	699		67						-
									-
ASCHERES-LE-MARCHE	1170	4	119	123	73 367,62	84 167,19			157 534,81
EMPRUNT	1192		124				12 071,92	12 534,67	24 606,59
MONTIGNY	245	4	20	24	15 614,13	16 422,87			32 037,00
EMPRUNT	255		24				2 582,50	2 426,07	5 008,56
S/total ASCHERES/MONTIGNY	1419		139	147	88 981,76	100 590,05	14 654,41	14 960,73	219 186,96
	1447		148						-
TOTAL	2146		215				21 733,50	21 733,50	
TOTAL	2 117	12	182	194	132 751,50	132 751,50			308 970,00

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'approuver le montant des participations 2021 à hauteur de 89 783.04€ pour la CCPNL,
D'approuver le montant des participations 2021 à hauteur de 182 141.40€ pour la commune d'Aschères-le-Marché,

D'approuver le montant des participations 2021 à hauteur de 37 045.56€ pour la commune de Montigny,

D'approuver le montant total des participations 2021 à hauteur de 308 970€.

6 Prix de revient d'un repas 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical le prix d'un repas. Il précise que le cout relatif à l'achat des repas se trouve amputé compte-tenu de la fermeture des écoles lors du 1^{er} confinement de 2020.

PRIX DE REVIENT D'UN REPAS EN 2020

DEPENSES	
achat des repas (6042)	37 365,93 €
produits d'entretien	1 986,66 €
vêtements de travail (60636)	514,78 €
consommations électriques	1 050,70 €
frais de chauffage	1 485,55 €
entretien de matériel	1 220,04 €
frais de personnel	54 017,19 €
3 Animateurs pause méridienne	15 266,88 €
Frais TIPI (627)	52,01 €
COÛT DES REPAS	112 959,74 €

NOMBRE DE REPAS vendus	14 538
RECETTE VENTE REPAS	58 152,00 €

PRIX DE REVIENT D'UN REPAS	7,77 €
-----------------------------------	---------------

COÛT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE	54 808,26 €
prix de revient - prix de vente x nbre repas vendu (7,77-4)*14538	

TARIF ACTUEL 4€
PROPOSITION 2021 = 4 €

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De Maintenir à 4€ le prix du repas pour l'année scolaire 2021.

D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

7 Tarif dérogation scolaire 2020-2021

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical le cout d'un élève scolarisé durant l'année 2020-2021.

Les membres de l'assemblée proposent que cette tarification soit maintenue pour la durée du mandat. Une réévaluation annuelle sera calculée en fonction de l'indice du cout de la vie et/ou selon un bilan des 5 années précédentes.

	2 ECOLES	ELEMENTAIRE	MATERNELLE
nombre élèves	191	122	69
eau	650,00	415,18	234,82
électricité	4 970,73	3 175,02	1 795,71
chauffage (cpt 62878)	9 785,24	6 250,26	3 534,98
fournitures d'entretien (60631)	5 697,51	3 639,25	2 058,26
petit équipement (60632)	2 131,30	1 361,35	769,95
fournitures scolaires (6067)	7 770,83	5 201,73	2 569,10
pharmacie (6475)	108,00	108,00	0,00
entretien de matériel (61558)	1382	882,74	499,26
entretien de bâtiments (615221)	15 013,86	7 497,03	7 516,83
assurances	1883,23	1202,90	680,33
documentation	0,00	0,00	0,00
éducation musicale	7 965,51	5 343,64	2 621,87
transports (sorties scolaires)	304,00	304,00	0,00
transports ODULYS	1 275,00	814,40	460,60
frais d'affranchissement	832,60	531,82	300,78
frais téléphonique	1 651,52	1 054,90	596,62
SOCOTEC / SICLI	1 500,00	958,12	541,88
frais informatique	2 242,00	1 073,00	1 169,00
remboursement de frais reproduction	142,02	90,71	51,31
SOUS TOTAL	65 305,35	39 904,05	25 401,30
brut et charges (chapitre 12 - rembt)	147 808,13	47 298,60	100 509,53
SOUS TOTAL	147 808,13	47 298,60	100 509,53
intérêts des emprunts (66111)	11476,85	7330,76	4146,09
SOUS TOTAL	11476,85	7330,76	4146,09
TOTAL	224 590,33	94 533,42	130 056,91
NOMBRE ELEVES	191	122	69
		774,86	1 884,88
<u>commission finances du</u>			
PROPOSITION POUR L'ANNEE 2020-2021			
COUT ELEVE ELEMENTAIRE : 775 €			
COUT ELEVE MATERNELLE : 1885 €			

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'approuver les tarifs 2020-2021 relatifs au coût d'un élève 2020-2021

D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

8 Montant alloué au budget pédagogique

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée que les montants attribués pour les dépenses pédagogiques, les sorties scolaires et les intervenants restent inchangés, à savoir :

- Budget pédagogique : 56€ par élève (42€ en pédagogie et 14€ en photocopie)
- Classe découverte : 160€ par élève pour sa scolarité
- Sorties scolaires Ecole Maternelle : une enveloppe globale de 1 500€
- Sorties scolaires Ecole Elémentaire : une enveloppe globale de 3 000€
- Intervenants une enveloppe globale : pour les deux écoles de 7 100€

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

De maintenir les montants alloués ci-dessus par année scolaire.

9 Provisions pour créances douteuses

Monsieur le Président informe l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

La comptabilité des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation du compte 6817 en section de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président propose d'appliquer les taux forfaitaires de dépréciation de la manière suivante :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Provisions à constituer
2020 (N-1)	0 €	0 %	0 €
2019 (N-2)	0 €	0%	0 €
2018 (N-3)	0 €	20%	0 €
2017 (N-4)	0 €	20%	0 €
2016 (N-5)	146.71 €	90%	132.03 €
2015 et Antérieur	2 175.84 €	90%	1 958.25 €
	2 322.55 €		2 090.28 €

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'inscrire une provision de 2200€ au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciation des actifs circulants » du budget principal.

10 Devis

a/ remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire : Monsieur le Président informe l'assemblée que le lave-vaisselle est très vétuste et nécessite régulièrement des réparations de plus en plus coûteuses.

Les devis pour son remplacement sont donnés à l'ensemble des membres à savoir :

- Entreprise 1 : 3 658.75€ HT
- Entreprise 2 : 1^{er} modèle : 3 020€ HT - 2^{ème} modèle : 4 250€ HT
- Entreprise 3 : 1^{er} modèle : 3 398.13€ HT - 2^{ème} modèle : 5 691.76€ HT

Monsieur POINCLOUX, vice-président explique qu'il est relativement difficile de comparer les propositions au vu des capacités, des cycles, de la consommation, de la puissance...

Au vu des informations et après comparaison, la société ENGIE est retenue pour sa 2^{ème} proposition à hauteur de 5 691.76€ HT. Cette société fournit déjà du matériel au restaurant scolaire qui donne entière satisfaction.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De retenir le devis de l'entreprise ENGIE pour un montant de 5 691.76€ HT.

D'inscrire cette dépense en section d'investissement au BP 2021

D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cet achat.

b/ fourniture et pose de stores à l'école maternelle : Monsieur LEGENDRE Christian informe le Conseil Syndical que les stores situés côté rue Fleurie sont vétustes et inutilisables.

Les devis pour le remplacement sont présentés à savoir :

- Entreprise 1 : 1 581.50€ HT
- Entreprise 2 : 1 795€ HT

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De retenir le devis de l'entreprise Hamonière pour un montant de 1 581.50 HT.

D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cet achat.

11 Questions diverses

- équipement informatique à l'école maternelle : la directrice de l'école a demandé l'achat d'une imprimante - scanner. Un avis favorable est donné par l'assemblée.
- Personnel contractuel : un agent contractuel a été embauché pour pallier l'absence de Mme POIVET à l'école maternelle mais également au service du midi ainsi qu'au nettoyage des classes. Cette personne a trouvé un emploi à temps plein à compter du 15 mai prochain. Il convient donc de réfléchir très rapidement à son éventuel remplacement en attendant le retour de Mme POIVET.

A vingt-trois heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.